

MAIRIE DE BOUSSENS
31360
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
07/09/2023

Nombre de conseillers
en exercice : 15

Délibération du Conseil
Municipal

D.C.M : N°9-2

Objet : Intégration de la
voirie, réseaux et
espaces verts de
l'impasse des Boïdures
dans l'espace public
communal.

L'an deux mille vingt-trois et le **quatorze septembre à 19h30** le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de BOUSSENS, sous la présidence de **Monsieur SANS Christian**, Maire.

Présents : M. SANS (proc), Mme GERARD, M. RAMEAU, Mme AIMONE-CAT, M. LIVOTI, Mme DALLA-ZANNA, MM., CELLIER (proc.), DESHONS, EVIN (proc), Mmes COURTOUX, SANDY, AGUILA.

Absents excusés : M. AMOUROUX (proc. M. SANS), Mme GRANGE (proc. M. EVIN), M. ROQUEBERT (proc. M. CELLIER).

M. DESHONS a été élu Secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 19h30

Monsieur le Maire explique que pour bénéficier de l'accompagnement en maintenance et évolution du Syndicat d'Energie de Haute-Garonne (SDEHG) sur l'éclairage public réalisé par la commune de l'impasse des Boïdures, il y a lieu d'intégrer la voirie, les réseaux divers et les espaces verts du domaine privé communal dans l'espace public communal.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

OUÏ l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal DECIDE à l'unanimité des membres présents :

- **D'intégrer la voirie, les réseaux et espaces verts de l'impasse des Boïdures dans l'espace public communal.**
- **De classer la parcelle cadastrée section A 1341 dans le domaine public communal.**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à l'application de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Affiché le **19 septembre 2023**

Pour extrait conforme

En Mairie, le 18 septembre 2023

Le Maire,
Christian SANS

